Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2014/067

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2014

DELIBERATION RELATIVE AUX REMISES GRACIEUSES

Le 27 juin 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➲ **a validé 2 demandes de remise gracieuses comme développées ci-dessous : (2 documents)**

- un trop-perçu sur salaires de 2 704 € brut, datant de décembre 2010, qui du fait du passage aux RCE en janvier 2011 n'avait pas été constaté comptablement. Notons que celui-ci s'avère prescrit à ce jour compte tenu des règles de prescription applicables aux trop perçus.
- des frais d'inscription au DAEFLE pour 1000 euros émanant d'une stagiaire en CAE qui malgré de multiples démarches et une situation très précaire n'a pu obtenir de financement pour l'obtention de ce diplôme.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 27 juin 2014

Nombre de membres présents	**15**
Nombre de membres représentés	**6**
Nombre d'abstentions	**2**
Nombre de suffrages exprimés	**19**
Nombre de votes pour	**19**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

J.P. Jourdan

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat - DAF – Agence comptable

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr